

La valorisation des propriétés publiques

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Face à la raréfaction des ressources financières, la valorisation du patrimoine immobilier public devient un levier stratégique pour les collectivités et établissements publics.

Au-delà de la simple vente ou location, il s'agit désormais de concevoir des montages innovants permettant de concilier optimisation économique, utilité publique et dynamisation du territoire.

"Comment choisir entre cession, location ou montage contractuel complexe ?"

"Dans quels cas la mise en concurrence est-elle obligatoire ?"

"Comment sécuriser juridiquement un projet de valorisation tout en maximisant son intérêt économique et social ?"

Cette formation vous donnera les clés pour distinguer les domaines public et privé, identifier les différents outils contractuels de valorisation (BEA, AOT, baux à construction, VEFA, etc.), sécuriser vos procédures et tirer le meilleur parti de votre patrimoine immobilier public.

Profils des apprenants

- les collectivités territoriales
- les établissements publics

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Savoir distinguer le domaine public du domaine privé
- Pouvoir identifier les montages contractuels qui permettent de procéder à la valorisation d'une propriété publique.
- Pouvoir identifier les cas dans lesquels le montage peut être analysé comme un contrat de la commande publique
- Pouvoir identifier les cas dans lesquels une mise en concurrence est obligatoire
- Maîtriser les exceptions à la mise en concurrence
- Maîtriser les modalités de conclusion des montages immobiliers complexes

Contenu de la formation

- I. La cession des propriétés publiques avec charges
 - a. Les différentes formes des cessions avec charges
 - b. La liberté de conclure des cessions avec charges
 - c. La requalification des cessions avec charges en contrat de la commande publique
- II. La mise à disposition des propriétés publiques
 - a. Les outils de mise à disposition du domaine privée
 - b. Les outils de mise à disposition du domaine public
 - c. La mise en concurrence des contrats portant occupation du domaine public et du domaine privé
 - d. Les principaux caractères des contrats portant occupation du domaine public et du domaine privé

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenant : Alexandre Vandepoorter, avocat associé - avandepoorter@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 9 décembre 2025 - Version 1